



BULLETIN D'INSCRIPTION
ASSEMBLEE GENERALE du CLUB
Du 03 au 05 Novembre 2023

**Le week-end se déroule au Lycée Agricole Christophe Thivrier -
03310 DURDAT-LAREQUILLE**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
5 rue de la Fossardière 72700 PRUILLE LE CHETIF

NOM : _____ PRENOM : _____

Pseudo sur le forum : _____ Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Tel Portable : _____ Mail : _____

Possibilités de réservation :

Séjour du **vendredi 03 novembre** (arrivée vers 14 h) au **dimanche 05 novembre 2023** (départ 10 h) comprenant :
A composer suivant vos disponibilités :

	ADULTES	Nombre	S/total
Vendredi 03 novembre 2023 Nuitée, repas du soir, et petit déjeuner du samedi matin	35€	X	= €
Samedi 04 novembre 2023 Nuitée, repas du soir, et petit déjeuner du dimanche matin	35€	X	= €
Samedi 04 novembre 2023 Repas de midi	10€	X	= €
	TOTAL		= €

1. L'Assemblée Générale aura lieu le **samedi 04 novembre 2023 dès 14h30**
2. Pour le dîner de vendredi soir 03.11.23, il sera servi par l'établissement. Le traditionnel apéritif avec les fournitures apportées par les participants aura lieu dès 18h00.
3. Pour les apéritifs, chacun apporte une spécialité de sa région
4. Samedi soir, après l'assemblée, le traditionnel apéritif poursuivra, avant le repas du soir servi par l'établissement.
5. Pour le couchage, emmenez avec vous vos draps, duvets, sac de couchage, oreillers ou autre.
6. Chambre avec deux lits simples non superposés avec une salle d'eau
7. Les chèques seront encaissés après la manifestation.
8. Prévoyez quelques jeux de société au cas où la météo serait défavorable.
9. Pour cette édition le CA vous propose ce nouveau lieu d'AG, entre Montluçon et Vichy. Cette région centrale, devra permettre au plus grand nombre d'entre nous d'être présents.
10. Le cuisinier sera payé par l'intermédiaire d'un pot commun. Prévoyez d'avoir un peu d'espèces avec vous.

RAPPEL :

Les balades, s'il y a, s'effectuent sous la responsabilité individuelle de chacun et ne peuvent engager la responsabilité du "Club Side-Bike" en cas d'incident, d'accident ou de vol. Outre le respect du Code de la Route par les participants, chaque véhicule devra être en conformité avec les règles de la circulation et assuré par son propriétaire.

Signature OBLIGATOIRE du participant approuvant la note de rappel concernant les balades :

Signature : _____

À RENVOYER AU PLUS TARD le 25 Octobre 2023 ACCOMPAGNÉ DU REGLEMENT

Club Side-Bike, GILBERT Daniel, 16 rue de Dreux 28500 LURAY - Tel: 06 14 01 63 77

Chèque libellé à l'ordre de "Club Side-Bike"

Ou par virement bancaire au nom de

Club SIDE-BIKE

IBAN : FR76 1790 6001 1296 3765 7326 276

BIC : AGRIFRPP879

Le bulletin est à transmettre dûment complété à : gil.dani@sfr.fr